



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agents commerciaux

Question écrite n° 6100

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur Membre de la Fédération syndicale nationale de la représentation commerciale, la Chambre syndicale nationale des forces de vente ne fait pas partie des cinq syndicats représentatifs de plein droit au niveau national et, à ce titre, est amenée, au besoin, à devoir justifier de sa représentativité devant les tribunaux. Pour une meilleure qualité de dialogue social, il est nécessaire que les délégués en entreprise, élus ou désignés, bénéficient de formations adaptées à l'exercice de leurs mandats, mais aussi à l'exercice de leur activité. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte aider les délégués en entreprise rattachés à des organisations non représentatives de plein droit qui ne bénéficient à ce jour en la matière d'aucun soutien financier.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les formations à destination des représentants du personnel appartenant à des organisations ne bénéficiant pas de la présomption irréfragable de représentativité. Le dispositif actuel de formation économique, sociale et syndicale, défini aux articles L. 3142-7 et suivants du code du travail, a vocation à bénéficier à l'ensemble des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, y compris à ceux qui ne sont pas rattachés à des organisations syndicales bénéficiant de la présomption irréfragable de représentativité. Dans le cadre de la modernisation des relations professionnelles, la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 a, à partir de la position commune signée le 10 avril 2008 par les partenaires sociaux, rénové les règles de représentativité et instauré des règles de transparence des comptes des organisations professionnelles, organisations d'employeurs ou syndicats de salariés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6100

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5922

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9092